

COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN À VICTOR DUPONT

Québec, le 11 novembre 2024

Le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM) de l'Université Laval (Québec – Canada) exprime sa vive préoccupation et son indignation face à l'arrestation de Victor Dupont, doctorant à l'IREMAM (Aix-Marseille Université) et au CEPED (IRD). Bénéficiaire d'un financement du Conseil européen de la recherche (ERC), Victor Dupont a été arrêté le 19 octobre dernier en Tunisie alors qu'il menait des recherches de terrain pour sa thèse de doctorat qui porte sur la trajectoire sociale et économique des jeunes qui ont pris part à la révolution de 2011.

En tant que centre de recherche intervenant sur des terrains similaires, le CIRAM dénonce fermement l'incarcération et la mise en accusation du jeune chercheur devant un tribunal militaire, sous des accusations d'« atteinte à la sûreté de l'État ». Ces accusations sont inquiétantes, car elles traduisent une grave atteinte aux libertés fondamentales, et en particulier à la liberté académique, condition essentielle à toute recherche scientifique.

Le CIRAM appelle les autorités françaises et les institutions concernées, telles que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Conseil européen de la recherche (ERC), à intervenir pour obtenir la libération immédiate de Victor Dupont et de son amie, arrêtée le même jour.

Les libertés académiques ne doivent en aucun cas être compromises. En l'absence de ces libertés, il devient impossible de produire une science libre et rigoureuse. Le CIRAM réaffirme son soutien indéfectible à Victor Dupont et à tou.te.s les chercheur.e.s victimes de mesures répressives dans l'exercice de leurs travaux.

Le CIRAM appelle à la solidarité de la communauté scientifique du Québec et du Canada (notamment les centres de recherche, les universités et les organismes subventionnaires de la recherche) et à un engagement fort pour la défense des droits et libertés des chercheur.e.s quelle que soit leur nationalité.